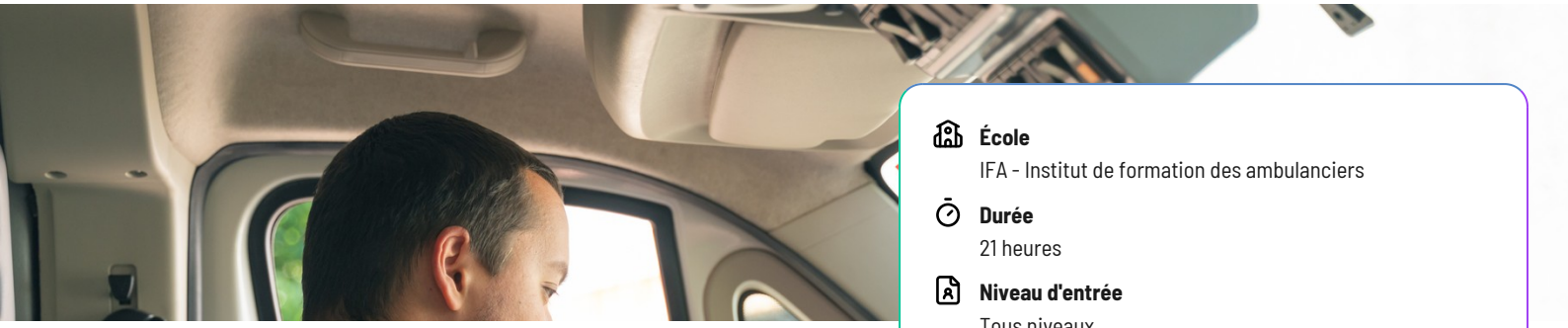


Ambulancier **Santé**

Formation aux Actes Professionnels des Ambulanciers pour l'Aide Médicale urgente

École
IFA - Institut de formation des ambulanciers

Durée
21 heures

Niveau d'entrée
Tous niveaux

Niveau de sortie
Certificat ou Attestation de formation

Modalité de formation
Formation professionnelle

Lieu
185 bis rue Henri Champion 72100 Le Mans

PRÉSENTATION ET DÉBOUCHÉS

Pour les ambulanciers en exercice, diplômé ou formé avant le 31/12/2022, l'arrêté du 31 octobre 2022 rend obligatoire une formation complémentaire aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Que faire avec cette certification ?

Métiers visés

Cette formation s'adresse à des ambulanciers déjà en exercice (DEA ou CCA).

Qualités mobilisées

- Dextérité et précision dans un contexte d'urgence
- Capacité de jugement clinique rapide
- Rigueur dans l'application des protocoles réglementaires
- Rigueur dans l'application des protocoles réglementaires
- Sens de la coordination avec les autres professionnels de santé

Compétences visées

Le (la) titulaire de la formation sera capable à l'issue de la formation de :

- Connaître les principes fondamentaux de mise en œuvre des actes professionnels relatifs à l'aide médicale urgente, selon leur cadre réglementaire.
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique dans un contexte d'intervention d'urgence.
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des règles de bonnes pratiques.
- Évaluer la qualité des actes réalisés et identifier les points à réajuster.
- Rechercher et hiérarchiser les informations recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluriprofessionnelle adaptée.

DÉTAILS DE LA CERTIFICATION

Informations sur la certification

Cette formation délivre une **Attestation de suivi de formation**, conformément à l'arrêté du 31 octobre 2022 relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.

COMMENT INTÉGRER LA FORMATION ?

Prérequis

- Être titulaire d'un diplôme d'Etat d'ambulancier ou d'un certificat de Capacité d'Ambulancier

Public visé

Pour les ambulanciers en exercice, diplômé ou formé avant le 31/12/2022, l'arrêté du 31 octobre 2022 rend obligatoire une formation complémentaire aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Conditions d'admission.

Formation continue réglementaire.

Coût de la formation / Financement / Aides

483 € par personne.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Cette formation est ouverte aux apprenants en situation de handicap.

Notre référent handicap étudiera avec vous la faisabilité de votre projet et les aménagements nécessaires.

LE PROGRAMME DE LA FORMATION

Objectifs

- Connaitre les principes fondamentaux de mise en oeuvre des actes professionnels relevant de son domaine de compétence et relatifs à l'aide médicale urgente selon leur condition réglementaire d'application.
- Apprécier la gravité d'un tableau clinique dans un contexte d'intervention relavant de l'aide médicale urgente.
- S'approprier les actes professionnels dans le strict respect des règles de bonnes pratiques.
- Faire preuve de dextérité dans un contexte d'urgence.
- Évaluer la qualité des actes réalisés et identifier les éléments à réajuster.
- Rechercher et hiérarchiser les informations sur la situation observée et recueillies auprès du patient pour assurer une prise en soin pluriprofessionnelle adaptée.

MODULE 1 : CADRE RÉGLEMENTAIRE 3.5H

- Connaître le cadre réglementaire relatif au transport sanitaire et aux actes professionnels autorisés dans le cadre de l'AMU
- Identifier les conditions techniques de mises en œuvre des actes et leurs risques
- S'intégrer dans le dispositif d'aide médicale urgente en tant qu'ambulancier

MODULE 2 : APPLICATION DES ACTES PROFESSIONNELS 14H

- Mettre en œuvre les actes professionnels adaptés à un contexte clinique d'intervention auprès de patient pris en charge par les services d'aide médicale urgente

MODULE 3 : RECUEIL ET TRAÇABILITÉ 3.5H

- Identifier et sélectionner les informations pertinentes à transmettre au médecin dans une situation d'urgence
- Transcrire avec exactitude les informations recueillies et les actes réalisés pour assurer une continuité de prise en soins adaptée à l'état clinique du patient

Modalités et durée de la formation

Durée de la formation

21h de formation.

Délai d'accès

Non concerné.

Dates de formation

- Session 1 : les 15, 16 et 17 avril 2026
- Session 2 : les 24, 25 et 26 novembre 2026

Rythme de la formation / alternance

Formation continue : 3 journées consécutives.

LA PÉDAGOGIE

Méthodes / Modalités pédagogiques

Préciser les méthodes et modalités pédagogiques

Équipe pédagogique

Présenter les membres de l'équipe pédagogique : formateurs, responsable, coordinateur pédagogique, assistant administratif.

Accompagnement

- Formateur référent
- Entretien individuel
- Tuteur en entreprise
- Référent handicap
- Référent mobilité international

Locaux & équipements

- Salles de travaux pratiques : appartement témoin /chambre d'hôpital / manutentio
- Salle de cours
- Ambulance équipée
- Mannequins ergonomiques et connectés, système de simulation santé, tablette Nomadic

VALIDATION DE LA CERTIFICATION

Épreuves de certification

Attestation de suivi de formation des 21h.

Chiffres clés

Indicateurs de résultats obligatoires selon l'article 6111-8.

Chiffres 2025.

36
Nombre d'apprenants

90%
Taux de satisfaction

NC
Taux de présentation à l'examen

100%
Taux de réussite

NC
Taux d'insertion professionnelle en emploi à 6 mois

NC
Taux d'insertion professionnelle dans les métiers visés à 6 mois

NC
Taux de poursuite d'études à 6 mois